

L'internet mobile n'est plus dominé par Apple

Les systèmes iOS et Android se partagent aujourd'hui le marché suisse à parts égales. Le système d'exploitation de Google pourrait bientôt s'imposer également.

La domination du système d'exploitation d'Apple sur les smartphones et tablettes suisses n'est plus à l'ordre du jour, selon une étude menée par le groupe Y&R. Celle-ci révèle également qu'en 2013, 74% des Suisses utilisent un appareil mobile pour surfer sur internet.

Les systèmes iOS et Android se partagent désormais le marché suisse de l'internet mobile à parts égales, selon cette étude, qui examine chaque année le comportement de la population suisse en matière d'information. A l'avenir, le système d'exploitation de Google pourrait même se tailler la part du lion.

L'utilisation mobile d'internet est particulièrement répandue chez les 14-29 ans, révèle par ailleurs l'étude. Environ 42% d'entre eux avouent surfer en ligne plus souvent avec leur smartphone qu'avec un ordinateur.

Par ailleurs, 70% de la population suisse possède un smartphone et 31% une tablette, tandis qu'environ une personne sur quatre possède les deux appareils. Selon les auteurs de l'étude, ces chiffres peuvent être vus comme un indicateur de prospérité, à l'instar de la tablette, considérée comme un objet de luxe. Cette dernière est la plus populaire chez les «immigrants

numériques», soit le groupe des 30-54 ans. Ils sont 37% à l'utiliser pour se connecter à internet.

L'utilisation d'un smartphone diffère également selon les générations. Ainsi, celle des 55-69 ans le voit avant tout comme un outil. Environ 52% d'entre eux possède toutefois déjà un tel appareil. Chez les 30-54 ans, le smartphone est principalement utilisé dans un but d'organisation et d'information. Pour la plus jeune génération, les 14-29 ans, il est avant tout vu comme un moyen de divertissement. Ceux-ci sont très actifs sur les réseaux sociaux, ce que soit pour «aimer», partager, ou poster des contenus.

Selon l'étude, les Suisses sont friands d'applications pour leurs appareils. Les plus populaires sont «WhatsApp», «Facebook» et celle du journal «20 minutes». Les médias sociaux les plus utilisés sont YouTube (39% des cas), Facebook (35%) et Google+ (20%). L'application mobile de «20 minutes» relègue par ailleurs le portail des autres médias dans l'ombre, selon l'étude. L'accès mobile à l'information a drastiquement augmenté ces dernières années et se rapproche du lectorat de la presse écrite, en constante diminution. La consommation de télévision n'est en revanche pas impactée. – (ats)

Les vitesses augmentent

INTERNET. La vitesse avec les fils en cuivre passera cette année encore à 100 Mbit/s.

Quel que soit leur type de connexion, via le câble téléphonique, celui de la télévision ou la fibre optique, la plupart des internautes bénéficieront dès l'an prochain de débits plus élevés. Et de nouveaux modems assureront une distribution rapide dans les foyers. La vitesse sur internet a progressé rapidement ces dernières années. Avant le changement de siècle, il fallait choisir entre passer un appel téléphonique ou surfer à un rythme d'escargot, soit un maximum de 56 kilobits par seconde. L'automne 2000 a vu le lancement de la technologie ADSL.

Celle-ci a permis de surfer à une vitesse de 256 kBit/s, tout en offrant la possibilité de passer des appels sur la ligne téléphonique. Depuis, l'accès à internet via le réseau téléphonique a vu les débits offerts augmenter considérablement, soit d'un facteur 1000 entre le bon vieux Kilobit et l'actuel Megabit, puis avec le passage à l'avenir au Gigabit. Ou formulé autrement, actuellement une liaison par fibre optique permet de transmettre un million de données de plus par seconde qu'avec les premiers modems des années 80. Et cette année, la vitesse, toujours avec les bons vieux fils en cuivre du téléphone, passera cette année encore à 0,1 Gigabit/s ou 100 Mbit/s. Une amélioration possible à la faveur de multiples astuces techniques. – (ats)

La collaboration nécessaire au développement sectoriel

WEMAKEIT. La plateforme de crowdfunding a pris contact avec la Finma pour présenter son modèle.

Des informations relatées dans la presse cette semaine sous-entendaient que la plateforme de crowdfunding Wemakeit serait dans le viseur de la Finma. L'autorité de surveillance des marchés financiers s'inquiéterait en effet du mode de financement participatif de ce genre de site, qui faciliterait le blanchiment d'argent. Le co-créateur de la plateforme Johannes Gees a toutefois voulu rectifier le malentendu. «Ces informations proviennent de l'article original publié dans *Schweiz am*

Sonntag qui ont été mal relatées en Suisse occidentale.» Contrairement à ce qui laissait paraître, c'est Wemakeit qui a pris contact avec la Finma, explique Johannes Gees dans cet entretien. La plateforme, créée en février 2012, connaît une forte croissance et a déjà généré plus de 2,5 millions de francs pour le soutien de projets culturels. Avant de mettre en place des stratégies de développement plus importantes, Wemakeit a voulu s'assurer des aspects réglementaires liés à cette nouvelle pratique. L'en-

treprise s'est ainsi naturellement tournée vers la Finma, déclare le co-créateur.

La presse a relaté cette semaine que la Finma souhaitait s'attaquer au Crowdfunding. L'autorité fédérale évoquait le risque important de blanchiment d'argent au sein de ces structures. Dans cette optique, elle se serait tout particulièrement intéressée à votre plateforme Wemakeit. Qu'en est-il?

Il s'agit d'un malentendu. Ces informations proviennent de l'article original publié dans *Schweiz am Sonntag* qui ont malheureusement été mal relatées en Suisse occidentale. La Finma ne s'est pas intéressée à Wemakeit, car c'est nous qui avons pris contact avec elle afin de présenter et d'expliquer notre modèle.

Pourquoi avoir pris cette initiative?

Wemakeit a débuté il y a 18 mois et n'a cessé de croître depuis. Avant de mettre en place des stratégies de développements plus importantes, il était nécessaire que nous nous assurions des aspects réglementaires liés à cette pratique. Le crowdfunding est une approche nouvelle et les statuts des acteurs ne sont pas encore bien définis. Il faut ainsi trouver des solutions durables pour le développement de ce secteur. Les articles parus donnent l'impression à tort que la Finma est partie délibérément en guerre contre le crowdfunding.

Concrètement, comment s'est déroulé le processus de mise en relation avec la Finma?

Nous lui avons fait parvenir un email au mois de mai. La Finma nous a ensuite répondu quelques jours plus tard et nous a posé des questions concernant notre modèle de financement participatif, le fonctionnement du site et le

rôle de l'association Wemakeit.ch. Il y a quelques jours, nous avons reçu une invitation pour un rendez-vous à Berne qui devrait se dérouler d'ici la fin du mois d'octobre. Or, Je tiens à préciser que nous n'avons pas attendu de prendre contact avec la Finma pour mettre en place des mesures de contrôle afin d'éviter tout risque de blanchiment.

Quelles sont-elles?

Nous interdisons le crowdfunding anonyme. Les internautes qui souhaitent mettre un projet en ligne sur notre plateforme doivent ainsi nous communiquer leurs informations personnelles mais également nous faire parvenir une copie de leur passeport. Nous contrôlons aussi les données des comptes bancaires. Cette procédure est similaire du côté du financeur. De plus, nous restons attentifs aux évolutions des structures financières des projets. Un projet qui se voit par exemple créditer de 15 paiements de 10.000 francs attirera notre regard.

Pensez-vous que les autres acteurs de ce marché vont suivre votre initiative en s'adressant à la Finma ?

Peut-être que d'autres vont chercher le contact. C'est en tout cas dans leur intérêt. Nous l'avons fait car nous avons considéré que c'était la voie la plus normale. Or, les modèles de crowdfunding sont tous différents. Dans le cas de Wemakeit, il n'existe aucune contrepartie financière lorsqu'une personne sponsorise un projet culturel. Pour d'autres structures, il s'agit véritablement de private equity. Sans pour autant s'adresser à des banques, ces plateformes conduisent à une approche réglementaire plus stricte. La Finma devra ainsi trouver un modèle de surveillance basée au cas par cas.

INTERVIEW:
YOANN SCHENKER

La priorité entre performance et durabilité reste à déterminer

ENQUÊTE AXA.

Le développement durable est au cœur des préoccupations des assurés des caisses de pension.

NICOLETTE DE JONCAIRE

Les assurés des caisses de prévoyance suisses souhaitent participer aux décisions portant sur la définition de la stratégie d'investissement de leurs fonds. «La moitié des personnes interrogées estiment qu'il est important de pouvoir choisir soi-même la stratégie d'investissement.» explique une note communiquée par AXA Investment Managers Suisse hier. Signe des temps «près de trois quarts des sondés souhaitent que leur caisse de pension prenne en considération la question du développement durable lors de ses investissements».

Les caisses de pension suisses gèrent entre 600 et 700 milliards de francs d'actifs au total. Selon la société de gestion Pury Pictet Turrettini (PPT), l'investissement dans les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) en Suisse représente, en tout, environ 50 milliards de francs dont la moitié détenue par les investisseurs institutionnels. En résumé et compte de ce que les caisses de pension ne

sont pas les seuls investisseurs institutionnels (les assurances et les family offices par exemple font aussi partie de cette catégorie), un pourcentage infime des actifs gérés par les fonds de prévoyance sont affectés à des investissements reconnus comme durables. A noter, en Grande-Bretagne, les investisseurs institutionnels contrôlent 97% des fonds ISR.

Une première contrainte, soulignée dans la note d'AXA, est que la sécurité du capital reste un critère primordial, plus important que les rendements. Cette contrainte est reflétée dans la structuration du portefeuille des institutions de prévoyance qui ne comporte qu'environ 27% d'actions, en raison du risque associé à cette classe d'actifs. Le reste est alloué aux obligations de haute qualité (entendez très sûres) et à l'immobilier, actifs auxquels l'ISR ne s'applique pas.

Une seconde contrainte, comme l'expliquait Dominique Habegger, nouveau responsable de la gestion institutionnelle chez PPT (*L'Agefi du 24 septembre*), est que les fonds de pension doivent tout d'abord privilégier la performance de leurs investissements, pour être en mesure de remplir leurs engagements vis-à-vis des bénéficiaires ou, en termes simples, être en mesure de payer des rentes suffisantes pour permettre aux retraités de conserver un ni-

veau de vie acceptable pendant leur vieillesse

Or, les «les fonds éthiques classiques ignorent trop souvent les contraintes légales et techniques importantes imposées aux caisses de pensions» estime Dominique Habegger. Ce qui est une autre manière de dire que la performance n'est pas suffisamment au cœur des préoccupations de certains gérants de fonds dits durables ou éthiques. Même si aujourd'hui les fonds éthiques atteignent statistiquement une performance en ligne avec celle des fonds classiques, ils ont, et plus particulièrement en Suisse, fait par le passé des erreurs qui les rendent peu convaincants aux yeux des responsables des institutions de prévoyance.

Les chiffres démontrent donc qu'il reste une marge importante pour que l'allocation en investissement durable des caisses de pension corresponde aux souhaits exprimés par l'échantillon sondé par AXA. A noter, les souhaits exprimés dans ce sondage ne le sont pas suffisamment dans les demandes que les assurés font directement aux gestionnaires. Les assurés suisses posent trop peu de questions et les posent souvent tard. Ils font rarement l'effort de contacter leurs caisses pour comprendre les actifs sur lesquels leur retraite est placée. Les jeunes, en particulier, ne s'en préoccupent guère. En outre,

sans même s'en rendre compte et par le biais d'autres exigences, ils astreignent les caisses à investir sur des titres qui ne répondent pas aux normes de durabilité.

Il est louable de la part des récipiendaires de se préoccuper de l'utilisation des montants gérés à leur profit mais «pour donner un vrai signal aux investisseurs institutionnels, il aurait fallu poser une question supplémentaire aux assurés concernant leur priorité entre performance et durabilité» souligne Dominique Habegger. Autrement dit, il faudrait que les assurés s'expriment sur la part de revenu qu'ils seraient prêts à sacrifier pour s'assurer que leur retraite est gérée en fonction de critères qui assurent une pérennité sociale et environnementale. Sans oublier que la sélection d'actifs ISR exige un surcroît d'analyse et par conséquent des coûts supplémentaires.

Pour amener davantage de caisses de pension à tenter l'aventure et à s'engager résolument dans l'investissement durable, il faudrait, d'une part, que les gérants de fonds éthiques associent davantage analyse financière et analyse ISR pour atteindre des niveaux de performance acceptables. Mais il faudrait aussi que le public - bénéficiaire des rentes - s'engage fortement dans le même sens, au prix parfois d'un fléchissement de leur revenu. ■

STEFFEN INFORMATIK: direction renforcée

Le prestataire IT Steffen Informatik renforce la direction de sa succursale de Pratteln, avec la nomination d'Urs Rudin à la tête de l'équipe commerciale. Au siège de Spreitenbach, c'est Remo Maurer qui rejoint l'équipe de ventes. Steffen Informatik réagit ainsi à la croissance ininterrompue dans les secteurs des solutions Infrastructure et Business et au développement ciblé des activités du segment «Cloud Solutions». Urs Rudin occupait jusqu'ici la fonction de «sales manager» dans une société d'engineering bien établie.